



Lundi 2 avril 2012 de 14h30 à 15h45

Rencontre B.Larroutou / organisations syndicales

L'ensemble des syndicats CGT, CFDT et cartel FO ont porté un certain nombre de questions et de revendications concernant la création du CEREMA.

M. Larroutou est dans une phase de consultation de l'ensemble des acteurs, que ce soit au niveau ministériel que dans les futurs services regroupés au sein du CEREMA.

L'ensemble des points soulevés n'ont pas tous été repris par ce dernier et surtout n'ont pas fait l'objet de réponses quant à tel ou tel orientation ou choix.

La plupart des décisions sont reportées aux conclusions des futurs groupes de travail.

Les ambitions pour le futur CEREMA:

L'ensemble des responsables ministériels sont convaincus par la nécessité du maintien de l'expertise scientifique des services composant le futur CEREMA indispensable à la gestion des politiques publiques.

Le futur EPA conservera une de ses spécificités propres : le continuum existant de la recherche, en passant par l'expertise, l'expérimentation, jusqu'aux études. .

L'ambition forte d'un service diffusant des connaissances (comme le SETRA, CERTU,..actuellement) sera maintenue.

Cette nouvelle personne morale aura à définir sa propre stratégie aux regards des attentes publiques.

La commande et le lien avec les collectivités territoriales:

La question de l'ingénierie « in house » pour le compte des collectivités n'a toujours pas de réponse à ce jour.

La commande État notamment le titre IX sera traité en 2012. Cette forme de financement ne sera à priori pas pour l'instant modifiée. Ceci représente environ 80% des commandes.

Les moyens:

La priorité est l'élaboration du budget et la constitution du décret, sujet à traiter rapidement au regard de l'échéancier. [Juin pour la Loi de finances 2013 – Juillet-août pour l'avis sur le décret en conseil d'État] La somme des 11 budgets actuels ne sera pas suffisant pour faire fonctionner le futur CEREMA. S'y greffent notamment l'évaluation des investissements immobiliers et techniques.

A noter que très probablement, le traitement des salaires des agents sera toujours assurée par le ministère pendant 2 ans (sécurisation de la paie).

M.Larroutou ne présuppose pas de sa candidature au poste de futur directeur général du CEREMA.

Le planning et l'association ou information des personnels:

Tout ne pourra être bouclé d'ici le 1er janvier 2013. Le préfigurateur s'inspirera du planning de l'IFSTTAR pour le futur EPA et construira la vision globale des futurs chantiers. Le plan stratégique sera établi l'année n+1 ; le contrat d'objectifs du futur CEREMA sera donc reporté.

Les repères du futur chantier seront connus du personnel [communication interne au futur CEREMA mais aussi vers l'externe (autres EP)].

Outre celle prévue par le protocole, une autre forme de travail sera mis en place au sein du CEREMA.

Actuellement, les 11 directeurs se concertent et une équipe projet plus resserrée autour du préfigurateur est à constituer.

Organisation du futur établissement:

Suivant l'organisation du CEREMA d'ici l'été 2012, un pré positionnement des 3.000 agents sera réalisé au dernier trimestre.

Le principe d'une organisation déconcentrée est souhaité prenant ainsi compte de l'ancrage territorial des missions. Elle serait composé d'un siège avec sa visibilité, et de 8 directions régionales ou inter-régionales, avec 8 directeurs membres de l'équipe de direction. Il n'est pas exclu de concentrer certaines fonctions par site.

Périmètre des missions

La question des missions régaliennes n'est pas tranchée. Dans le projet l'ensemble des missions sont « embarquées » mais certaines ne sont pas assurées de rejoindre le futur CEREMA sont concernés le CRIR, le CRC, certaines activités du CETMEF. Un groupe de travail animé par Gérard Cadré s'est emparé du sujet.

Sur les routes, il a entendu les discours dont celui de la DGITM qui affirme qu'on ne peut pas réduire d'avantage. Des demandes émergent également pour accroître la part de la biodiversité dans le futur CEREMA.

Le positionnement par rapport à d'autres EP est à clarifier. Il faut répondre à des questions pour créer un nouveau EP sans redondance avec l'existant.

Les relations avec les collectivités territoriales

Questionné sur la place des collectivités territoriales dans la définition des besoins, M. Larroutou évoque le dialogue qui est installé avec les villes via le CERTU, avec les conseils généraux via les CETE et les COTITA. Ces dernières seront conservées, et seront « essentielles dans les gênes du futur EPA » sous la forme de comité d'orientation. Les collectivités territoriales seront associées à la gouvernance du CEREMA.

Retour d'expériences sur la formation d'entité similaire au CEREMA

Questionné, sur ce sur quel EPA pourrait servir de référence au futur CEREMA, ce sont plus des points particuliers repris dans l'histoire de la constitution d'autres EP qui sont évoqués: la paye assurée par le Ministère lors de la création de l'ENTPE, le phasage de la constitution de l'IFSTTAR et sa montée en puissance,... Les exemples ou bonnes pratiques à l'étranger sont aussi à observés.

Étaient présents pour FO :

- Didier FELTS,
- Delphine PREPOINT,
- Carole RIFFE-CHAMBRET